



Certificat de reconnaissance du programme COR™ de NBCSA Description

Le certificat de reconnaissance du programme COR™ est un programme d'accréditation en santé et sécurité au travail qui valide la complète application d'un programme en santé et sécurité qui est conforme aux normes nationales. Les objectifs de COR™ sont de fournir aux employeurs de l'industrie un système de gestion en santé et sécurité qui est efficace dans le but de réduire les incidents, accidents et blessures ainsi que leurs coûts humains et financiers associés. COR™ est maintenant fréquemment utilisé en tant que pré-qualification et/ou condition de contrat par les donneurs d'ordre public et privé à travers le Canada.

Pour obtenir COR™ de NBCSA :

ÉTAPE 1 Devenir membre – Être membre ou membre associé de New Brunswick Construction Safety Association.

ÉTAPE 2 Formation – Avoir au minimum un employé à temps plein qui complète les 6 cours COR™. Les cours de formation COR™ se concentrent sur la mise en place et le maintien d'un programme en santé et sécurité, mais aussi sur le processus d'audit COR™. NBCSA recommande de former la personne qui est essentiellement responsable du programme en santé et sécurité pour l'entreprise. Cet individu est considéré le premier contact pour COR™. Les cours sont :

- Orientation en sécurité (en classe ou formation en ligne)
- SIMDUT (en classe ou formation en ligne)
- Leadership pour l'Excellence en sécurité
- Identification et contrôle des dangers
- Principes de perte de contrôles (PLC)
- Audit sur les principes de perte de contrôles (PLCA)

NOTEZ : PLC et PLCA doivent être complétés dans les 2 ans suivant l'application.

ÉTAPE 3 Application – Une fois que la formation est complétée, remplissez et soumettez les pages 2 et 3 (l'application et la déclaration) par fax ou par courriel au département COR™ de NBCSA. Adresse courriel : cor@nbcsa.ca Fax: 1.506.624.9581.

NOTEZ : Pour débiter le processus de certification, une entreprise DOIT avoir un programme en santé et sécurité complètement fonctionnel en place, avec un minimum de 3 mois de documentation aux dossiers. Si, ni un, ni l'autre n'existe, ou que le programme est toujours dans les débuts du développement, avec aucune documentation disponible, NE PAS faire de demande jusqu'à ce que l'entreprise soit préparée de façon appropriée.

ÉTAPE 4 Audit interne – Demander la trousse d'audit interne. Ceci peut être fait sur l'application initiale ou par demande écrite à tout moment après l'inscription au programme COR™. La trousse d'audit interne doit être complétée par l'entreprise et soumise à NBCSA pour révision. Les participants qui auront réussi pourront continuer à l'étape 5.

ÉTAPE 5- Audit externe – Une fois l'audit interne réussi, une lettre de conformité temporaire – en attente d'audit est émise aux participants, valide pour 3 mois. La période de 3 mois est pour compléter l'audit externe

par l'auditeur de NBCSA et pour la mise en place de toutes actions correctives** émises à ce moment. Les participants qui ont réussi recevront ensuite leur Certificat de reconnaissance valide pour 1 an.

ÉTAPE 6- Renouvellement – Annuellement, les participants qui ont obtenu le statut complet de COR™ devront compléter un audit interne et la soumettre à NBCSA pour révision dans le but de maintenir/renouveler la certification. Tous les 3 ans, les participants seront sujet à un autre audit externe.

***Lettre de conformité – en traitement** – Les applicants préparés, lors de l'entrée dans le programme COR™ peuvent demander une lettre de conformité – en traitement. Cette lettre de conformité est valide 6 mois seulement et ne peut pas être prolongée ni renouvelée. Le but de cette lettre est d'assister les nouveaux membres, avec une lettre valide, à obtenir des contrats en attendant de compléter l'ÉTAPE 4 – Audit Interne.

***Actions correctives** – Sont des actions requises dans le but d'apporter des corrections avant que l'audit ne puisse être considéré comme complété avec succès. Ceux-ci peuvent être le résultat d'un manque de conformité avec les normes NBCSA ou avec les exigences règlementaires provinciales.

COR Frais d'Audit

	<u>Membre</u>	<u>Membre Associés</u>
Audit Interne	\$250.00*	\$350.00*
Audit Externe	\$750.00*	\$1150.00*

*Les taxes ne sont pas comprises



Application NBCSA pour le certificat de reconnaissance au programme COR™

Nom de l'entreprise :	
Nom des opérations : (si différent)	
Adresse postale :	
Code postal :	
Téléphone:	
Fax:	
Courriel :	
# Employeur de Travail sécuritaire NB* :	
# NAICS* :	
Premier contact :	
Nom de l'employé formé COR :	

*Les # de Travail sécuritaire NB et de NAICS se retrouvent sur le formulaire de taux d'expérience de Travail sécuritaire NB.

À signer par le PDG, Directeur ou Propriétaire de l'entreprise ci-haut mentionnée.

J'ai lu le sommaire du programme et j'accepte les termes et conditions.	
Titre:	
Nom:	
Signature:	

Veillez cocher un

<input type="checkbox"/>	Demande pour la trousse d'audit interne - Copie électronique
<input type="checkbox"/>	Demande pour la trousse d'audit interne



